

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande par email du 20 décembre 2018 de la société HOLTZINGER,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des usagers de la route à l'occasion des travaux d'abattage d'arbres et d'essouchement sur différents sites de la Commune pour le compte de la Métropole du Grand Nancy.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 29 mars 2019 inclus**, l'entreprise HOLTZINGER est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux d'abattage d'arbres et d'essouchement sur différents sites de la Commune de Heillecourt.

Les rues concernées sont :


- ✓ Avenue des Erables,
- ✓ Chemin de l'Embanie,
- ✓ Clos des Vignes,
- ✓ Grande Rue,
- ✓ Route de Fléville,
- ✓ Route de Mirecourt,
- ✓ Rue de Gray,
- ✓ Rue de Jarville,
- ✓ Rue des Vignerons,
- ✓ Rue Louis Majorelle,
- ✓ Rue Richard Mique,
- ✓ Rue Léon Songeur.

Article 2 - La circulation se fera par un rétrécissement de la chaussée avec un maintien en permanence de la circulation automobile aux moyens de panneaux K10 et si nécessaire la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 – L'entreprise HOLTZINGER prendra toutes dispositions utiles pour assurer : la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des automobilistes aux abords du chantier. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 4 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise HOLTZINGER,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,  
  
D. SARTELET

